



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4229

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Pré Gaudry - Gerland - Approbation du programme de travaux - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4229**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Pré Gaudry - Gerland - Approbation du programme de travaux - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Pré Gaudry à Lyon 7° fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte et objectifs

La restructuration de l'îlot Pré Gaudry est phasée dans le temps et doit permettre l'implantation de plusieurs équipements :

- l'École de management Lyon (EmLyon), qui viendra conforter la vocation étudiante du 7° arrondissement de Lyon qui est devenu l'un des 1^{ers} pôles universitaires de l'agglomération. L'arrivée de cette école sur ce territoire permettra un renforcement des synergies existantes entre l'éducation, le tertiaire et l'industrie,
- le développement d'un collège métropolitain qui accueillera environ 650 élèves qui accompagnera la croissance démographique du quartier de Gerland et répondra aux besoins des habitants.

L'objectif de la Métropole de Lyon est d'assurer une cohérence globale des aménagements dès la phase de programmation/conception jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle entre les différents acteurs (Métropole, Ville de Lyon, opérateurs privés).

II - Présentation du programme de travaux à réaliser sur le projet Pré Gaudry à Lyon - Gerland

Le projet s'inscrit sur un périmètre de 4,3 ha sur la partie sud du secteur Pré Gaudry. Les espaces publics s'inscrivent dans la continuité de l'allée Fontenay en réalisant un espace à dominante végétale favorisant le développement des mobilités douces pour répondre aux besoins des usagers et faciliter les déplacements intra-quartier (modes actifs, rabattement vers les transports en commun).

L'objectif poursuivi par la Métropole pour le projet d'aménagement du secteur Pré Gaudry est également d'offrir un espace de respiration aux habitants du quartier. Pour cette raison, les espaces publics seront largement végétalisés afin de participer aux enjeux de développement durable, notamment la réduction des îlots de chaleur et la gestion de l'infiltration des eaux de pluie.

Pour la livraison de l'EmLyon et du collège, la Métropole a programmé les travaux suivants :

- le prolongement de la rue de desserte Félix Brun en double sens, indispensable aux accès logistiques du collège dont la livraison est prévue pour la rentrée 2021,
- le prolongement de l'allée de Fontenay, espace à dominante végétale et réservé aux modes actifs sur lequel sera situé l'accès principal du collège,
- la création d'un large espace végétalisé, lieu de respiration à l'échelle du quartier,
- la réalisation de l'amorce d'une rue est/ouest devant relier l'avenue Jean Jaurès au boulevard Yves Farge, dont une partie du foncier est à acquérir,

- la création d'ouvrages de rétention et d'infiltration des eaux pluviales,
- la création de réseaux (électricité, gaz, télécom, éclairage, eau potable, assainissement, chauffage urbain).

La surface totale des espaces publics à aménager est ainsi estimée à environ 12 830 m².

À l'issue des études de faisabilité, l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée par la maîtrise d'ouvrage aux travaux d'infrastructures et aux études de maîtrise d'œuvre a été estimée à 7 037 900 € TTC.

Un montant de 867 000 € TTC a déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme par délibération du Conseil n° 2018-2869 du 25 juin 2018 pour financer les études.

III - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

Ce projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, loi ayant été abrogée et reprise dans le nouveau code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 :

- la Métropole, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie,
- la Ville de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'éclairage public, d'espaces verts et d'équipements de vidéo-surveillance.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et les ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération. Une convention sera donc signée avec la Ville de Lyon pour confier à la Métropole la maîtrise d'ouvrage de réalisation de l'opération.

La participation totale de la Ville de Lyon est estimée à 1 538 880 € TTC. Elle correspond au coût des ouvrages destinés à lui être remis à la fin de l'opération. Il s'agit de l'éclairage public, de la vidéosurveillance, des espaces verts et d'une part des frais de maîtrise d'œuvre.

IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Pour réaliser le programme de travaux détaillés ci-dessus, il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour :

- un montant de 6 170 900 € TTC en dépenses, dont 5 905 900 € TTC au budget principal pour financer les travaux, les frais de maîtrise d'ouvrage et le foncier, 130 000 € HT au budget annexe des eaux et 135 000 € HT au budget annexe de l'assainissement,

- un montant de 1 538 880 € TTC en recettes, correspondant à la participation financière à percevoir au titre de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à signer avec la Ville de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Pré Gaudry à Lyon 7°,

b) - la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à passer entre la Métropole et la Ville de Lyon, pour la réalisation des espaces verts, de l'éclairage public et de la vidéo-surveillance.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et les actes relatifs aux acquisitions foncières.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant total de 6 170 900 € en dépenses et de 1 538 880 € en recettes, selon la répartition suivante :

- un montant de 5 905 900 € TTC en dépenses et 1 538 880 € TTC en recettes, à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 520 599 € en dépenses en 2020,
- . 3 378 868 € en dépenses et 615 552 € en recettes en 2021,
- . 1 594 356 € en dépenses en 2022,
- . 412 077 € en dépenses et 923 328 € en recettes en 2023 ;

- un montant de 130 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, en 2020,

- un montant de 135 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, en 2020,

sur l'opération n° 0P06O5592.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 772 900 € TTC en dépenses et 1 538 880 € TTC en recettes au budget principal, 130 000 € HT au budget annexe des eaux et 135 000 € HT au budget annexe de l'assainissement en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.